



Communiqué de presse
Luxembourg, le 7 novembre 2019

L'Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux de l'UE a permis d'obtenir beaucoup des avantages escomptés, mais elle devrait améliorer la mise en œuvre des programmes de dépenses délégués, estime la Cour des comptes européenne

Depuis sa création en 2013, l'Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA) a permis d'obtenir beaucoup des avantages escomptés, selon un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne. Les procédures étaient généralement bien organisées, mais des insuffisances dans la sélection des projets ont été relevées. Les auditeurs ont également fait état de risques pour la mise en œuvre du programme en temps opportun ainsi que de faiblesses dans la présentation d'informations sur la performance. En outre, l'Agence pourrait réaliser des synergies supplémentaires dans sa gestion des programmes en harmonisant et en uniformisant les procédures dans l'ensemble des trois secteurs où elle opère.

L'INEA a été créée en 2013 avec pour mission de mettre en œuvre, au nom de la Commission européenne, des programmes qui financent des projets d'infrastructure, de recherche et d'innovation dans les domaines des transports, de l'énergie et des télécommunications. Elle a été chargée de gérer des projets d'une valeur totale de 33,6 milliards d'euros pour la période en cours (2014-2020), c'est-à-dire le budget le plus important qui soit géré par une agence exécutive de l'UE. Plus de 80 % de ce budget sont affectés au mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE).

«La Commission devrait renforcer le cadre juridique établi pour la gestion, par l'INEA, des programmes de dépenses délégués», a déclaré M. Oskar Herics, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport. «C'est indispensable pour garantir une utilisation plus transparente des fonds de l'UE et pour contribuer pleinement à la réalisation de l'objectif général qui consiste à faire progresser les réseaux transeuropéens.»

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

D'une manière générale, les auditeurs ont constaté que l'INEA s'était acquittée des tâches qui lui ont été déléguées en vertu de son mandat et avait permis d'obtenir beaucoup des avantages escomptés lors de sa création, en 2013. Elle n'a toutefois pas encore tiré pleinement parti de la réunion, sous une même égide, de plusieurs domaines d'intervention étroitement liés. Elle pourrait en particulier obtenir des synergies supplémentaires et réaliser des gains d'efficience en harmonisant et en uniformisant davantage les procédures dans les trois secteurs qu'elle couvre, soulignent les auditeurs. L'INEA se heurte également à d'autres contraintes liées au cadre juridique dans lequel elle opère, tel le manque de souplesse dans l'affectation du personnel, qui restreint sa capacité de s'adapter à une charge de travail fluctuante.

Les auditeurs ont mis en évidence des insuffisances dans la procédure de sélection de projets du MIE, pourtant bien organisée dans l'ensemble. Ces insuffisances se traduisent par des incohérences dans l'évaluation des projets, en particulier pour ce qui a trait aux critères de sélection utilisés et aux notes attribuées. En outre, les auditeurs ont constaté qu'il n'existe pas systématiquement un lien entre les recommandations des experts externes et la liste finale des projets sélectionnés établie par la Commission et n'ont pas trouvé de documentation expliquant clairement pourquoi, le cas échéant, elle n'avait pas suivi leur avis. Ainsi, elle avait par exemple retenu 14 projets (d'une valeur d'environ 0,7 milliard d'euros) relevant du MIE dans le domaine des transports que les experts externes avaient recommandé de ne pas financer.

Les auditeurs préviennent également que le MIE risque de ne pas être entièrement mis en œuvre. Faute d'une planification pluriannuelle des appels à propositions, certains projets ont été présentés trop tôt et, de ce fait, n'étaient pas suffisamment aboutis lorsqu'ils ont été sélectionnés. Cela explique en partie les retards et la sous-exécution des projets. Notre audit a montré qu'en janvier 2019, cinq ans après le début de la période en cours, les fonds versés ne représentaient que quelque 23 % des montants initialement alloués. Alors que la période 2014-2020 touche à sa fin, les retards de paiement, les dégagements et les remboursements risquent d'augmenter fortement dans les mois à venir, ne laissant pas suffisamment de temps pour rediriger les fonds vers d'autres projets, estiment en conclusion les auditeurs. C'est d'autant plus probable que les mesures correctrices prises par l'INEA pour les projets qui ne sont pas en bonne voie ne permettent pas de parer pleinement à ces risques, ajoutent-ils.

Enfin, les auditeurs pointent des faiblesses dans le cadre de performance du MIE. Actuellement, le suivi des projets est essentiellement axé sur les réalisations, et les résultats tels que les gains de temps ou l'augmentation des volumes de trafic ne sont pas évalués. En conséquence, il n'existe pas d'informations précises permettant de savoir dans quelle mesure et de quelle manière les projets financés contribuent à la réalisation des objectifs du programme et ont un impact sur le développement économique.

Sur la base de leurs constatations, les auditeurs formulent un certain nombre de recommandations en vue d'aider la Commission européenne et l'INEA:

- à améliorer le potentiel en matière de synergies entre les trois secteurs où intervient l'INEA;
- à renforcer le cadre juridique, de manière à permettre une gestion plus souple des programmes délégués;
- à faire en sorte que les procédures de sélection de projets soient plus cohérentes et plus transparentes;
- à créer de meilleures conditions pour une mise en œuvre rapide du programme;
- à revoir la conception du cadre de performance pour un meilleur suivi des résultats des projets.

Remarques à l'intention des journalistes

Crée en 2013, l'INEA a succédé à l'Agence exécutive du réseau transeuropéen de transport, qui avait géré le programme RTE-T de la période 2007-2013. Elle a été chargée d'exécuter 93 % de l'ensemble du budget du mécanisme pour l'interconnexion en Europe et 7 % du budget d'Horizon 2020. Le budget qu'elle gère se monte à plus de 33 milliards d'euros au total. Les deux programmes cofinancent près de 2 000 projets faisant partie du portefeuille de l'INEA. De 2014 à 2018, l'INEA a organisé 59 appels à propositions et coordonné l'évaluation de 2 272 propositions de projets éligibles.

Le rapport spécial n° 19/2019 intitulé «INEA: des avantages certains, mais un MIE à améliorer» est disponible dans 23 langues de l'UE sur le site internet de la Cour (eca.europa.eu). En 2020, la Cour prévoit également de publier un rapport spécial sur les infrastructures phares dans le domaine des transports transfrontaliers dans l'UE.

La Cour des comptes européenne présente ses rapports spéciaux au Parlement européen et au Conseil de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties intéressées telles que les parlements nationaux, les acteurs de l'industrie et des représentants de la société civile. La grande majorité des recommandations formulées dans nos rapports sont mises en œuvre.

Contact presse pour ce rapport

Vincent Bourgeais – E: vincent.bourgeais@eca.europa.eu

T: (+352) 4398 47502 / M: (+352) 691 551 502